

Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge

23445302



Déposé
01-12-2023

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0243929462

Nom

(en entier) : SPAQuE

(en abrégé) : S.P.A.Q.U.E.

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Maurice-Destenay 13
: 4000 Liège

Objet de l'acte : STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

D'un procès-verbal dressé par Maître **Christine WERA**, Notaire à Liège (1er canton) le 30 novembre 2023 en cours d'enregistrement il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme d'intérêt public « **SPAQuE** » dont le siège est établi à 4000 Liège, Avenue Maurice Destenay, 13, immatriculée au registre des personnes morales de Liège sous le numéro 0243.929.462 et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro 243.929.462. a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

Réduction du capital

L'assemblée a décidé de réduire le capital, à concurrence de DIX-HUIT MILLIONS TROIS CENT NONANTE MILLE HUIT CENT DIX-HUIT EUROS TRENTE-DEUX CENTIMES (18.390.818,32 euros), pour le ramener de SOIXANTE-DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS EUROS QUARANTE-NEUF CENTIMES (62.981.353,49 €) à QUARANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT NONANTE MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ EUROS DIX-SEPT CENTIMES (44.590.535,17 €) par apurement des pertes reportées, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2022, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2023

Deuxième résolution

Augmentation de capital

I. Renonciation aux rapports prévus à l'article 7 :179 du Code des sociétés et des associations

L'assemblée a décidé de renoncer aux rapports prévus par l'article 7 :179 du CSA

II. Augmentation du capital en numéraire

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital par apport en numéraire à concurrence de VINGT-DEUX MILLIONS TREIZE MILLE NEUF CENT NONANTE-NEUF EUROS NONANTE-HUIT CENTIMES (22.013.999,98 €,-) pour le porter de QUARANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT NONANTE MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ EUROS DIX-SEPT CENTIMES (44.590.535,17 €) à SOIXANTE-SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ EUROS QUINZE CENTIMES (66.604.535,15 € €) sans émission d'actions nouvelles, l'intégralité de l'augmentation du capital étant offerte exclusivement à la souscription de l'actionnaire unique REGION WALLONNE.

III. Souscription libération

la REGION WALLONNE a déclaré souscrire l'entièreté de l'augmentation du capital en espèces à concurrence de VINGT-DEUX MILLIONS TREIZE MILLE NEUF CENT NONANTE-NEUF EUROS NONANTE-HUIT CENTIMES (22.013.999,98 €, -) et libérer cette souscription dans son intégralité par un versement en espèces qu'elle a effectué au compte BE65 0910 1779 6596 ouvert au nom de la société auprès de BELFIUS BANQUE S.A.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").



De sorte que la société a dès à présent, de ce chef, à sa disposition une somme de VINGT-DEUX MILLIONS TREIZE MILLE NEUF CENT NONANTE-NEUF EUROS NONANTE-HUIT CENTIMES (22.013.999,98 €, -)

Une attestation de l'organisme dépositaire du 28 novembre 2023 a été remise au notaire soussigné.

IV. Constatation de la réalisation effective de l'augmentation du capital en numéraire

L'assemblée générale a requis le notaire soussigné d'acter que l'augmentation du capital est intégralement souscrite et entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté SOIXANTE-SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ EUROS QUINZE CENTIMES (66.604.535,15 €) sans création d'actions nouvelles.

Troisième résolution

Modifications des statuts

Modification de l'article 5 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

Article 5 – Capital

Le capital est fixé à SOIXANTE-SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ EUROS QUINZE CENTIMES (66.604.535,15 €) Il est représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune un cinquante millième (1/50.000ème) du capital.

Les titres représentatifs du capital de SPAQuE sont détenus directement ou indirectement par la Région wallonne ou par toute autre personne de droit public. La Région Wallonne détient au moins 25 % de ces titres.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps une expédition du procès-verbal contenant les annexes et une coordination des statuts